



# le FPH

## Le Fonds de Participation des Habitants

Réservé au Quartier Prioritaire de la politique de la Ville Bastide-Tricot-Lapeyrade

**quartiers2030**



**J'AI UNE IDÉE,  
UN PROJET  
POUR MON  
QUARTIER !**

**UNE AIDE POUR LES REALISER !**

## A QUOI SERT LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS ?

Le **Fonds de Participation des Habitants (FPH)** a pour objectif de soutenir des projets portés par des habitants du quartier, à faible coût et réalisables à court terme, pour lesquels les circuits habituels de financement ne sont pas adaptés.

Il permet de :

- Soutenir des projets d'entraide et de solidarité.
- Favoriser la convivialité, les rencontres et l'intégration (intergénérationnelles, interculturelles, etc.)
- Améliorer la vie quotidienne et le vivre ensemble
- Enrichir les liens sociaux et favoriser l'initiative citoyenne en valorisant le pouvoir d'agir des habitants, tant sur leur quotidien que sur leur cadre de vie.

Il permet également aux habitants de prendre part aux décisions collectives de manière démocratique.



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le **FPH** est ouvert aux :

- **Groupes ou collectifs d'habitants** du QPV Bastide-Tricot-Lapeyrade, à partir de 16 ans (minimum 2 personnes).
- **Associations locales**, non subventionnées (à voir au cas par cas).
- **Junior associations.**
- **Référents de quartier QPV.**

Pas besoin d'être une association structurée, ce dispositif est ouvert à tous et accessible sans formalités compliquées.

**FAITES VIVRE VOTRE QUARTIER,  
LANCEZ VOTRE PROJET AVEC LE FPH !**

## QUELLES DEMARCHES ?

1. **Retirez un dossier** à la mairie ou sur le site internet de la commune (rubrique Politique de la Ville).
2. **Complétez votre dossier** : si besoin, vous pouvez vous faire aider par une association ou un service public.
3. **Remettez votre dossier complet** en mairie : Vous serez invité à venir présenter votre projet devant un comité d'attribution, composé d'habitants et des représentants des co-financeurs (Ville et État).
4. **Après délibération et vote par le comité, votre projet pourra être validé, reporté ou refusé.**

S'il est retenu, **l'aide allouée, d'un montant maximum de 500€** vous sera versée \*

*\* voir conditions dans la charte*



**Pour toute question ou pour retirer un dossier, contactez :**

K. Pollet-Bardy, Référente Politique de la Ville

Tel : 05 65 65 16 32

Mail : [k.pollet@villefranchederouergue.fr](mailto:k.pollet@villefranchederouergue.fr)